

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
CHAULHAC - Commune

Séance du mercredi 29 avril 2026

Délibération N° DE_028_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	7
Date de la convocation : 16/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE - Salle du conseil), sous la présidence de Gérard ROUSSET.

Présents : Gérard ROUSSET, Christine ARCHER, Jean-Claude ODOUL, Laurent ARCHER, Thierry COMBES, Paulette ROUSSET

Représentés : Aurélie NORMAND représentée par Gérard ROUSSET

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Christine ARCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Versement exceptionnel du budget principal vers le budget annexe eau et assainissement

Considérant le budget primitif du service eau et assainissement,

Considérant les besoins de financement nécessaires pour couvrir les dépenses en investissement;

Considérant les projets d'envergure notamment la réalisation de la station d'épuration pour le village de Nozerolles;

Considérant le budget primitif du budget communal principal;

Monsieur le Maire propose au Conseil de réaliser un versement exceptionnel du budget communal vers le budget annexe du service eau et assainissement pour un montant de 11 191,77euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants:

VALIDE le versement exceptionnel du budget communal principal vers le budget annexe du service de l'eau pour un montant de 11 191,77 euros;

DECIDE d'inscrire les montants correspondants dans les budgets respectifs.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard ROUSSET
Président de séance



Christine ARCHER

Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026

Date de réception de l'AR: 30/04/2026

048-214800468-DE_028_2026-DE

A G E D I

